

AIGRETTE GARZETTE

Valeur : 0,70 F

Couleurs : bleu roi, sépia

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par Robert CAMI

Format vertical 22 x 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 15 février 1975, à VILLARS-LES-DOBES (Ain);

générale, le 17 février 1975.

Dans la famille des **Ardéidés** ou Hérons, si la Grande Aigrette, qui atteint 90 cm, ne niche qu'en dans les pays chauds, l'Aigrette Garzette, qui dépasse à peine 55 cm, est répandue dans le sud de l'Europe, comme en Afrique, en Asie, et en Australie.

Elle était rare originellement en notre pays, où son tempérament frileux la confinait en Camargue. Une dérive climatique centenaire la fit ensuite gagner la Dombes, région d'étangs située à peu de distance au nord-est de Lyon. Sa zone actuelle de peuplement comporte la plupart des emplacements favorables du sud de la Loire, où l'on dénombre un peu plus d'un millier de couples.

De couleur uniformément blanche, l'Aigrette Garzette s'enlève en une silhouette particulièrement fine et déliée, qui la désignait pour agrémenter une figurine postale. Il était utile aussi de la distinguer des prédateurs d'eaux dormantes : elle est moins piscivore que les grandes espèces; on la dit même polyphage, trouvant sa nourriture parmi les sangsues, les grenouilles et toutes les larves des parasites aquatiques.

C'est donc à juste titre que cette espèce bénéficia des mesures de protection prises en 1902 par la Convention internationale de Paris, qui s'était alarmée de la vogue des aigrettes, ces plumes céphaliques recherchées pour leur grâce élancée par les modélistes de la « Belle Époque ».

Cet exemple heureux du passé peut être rappelé à propos d'une série intitulée Protection de la Nature. Mais si, depuis trois quarts de siècle, l'Aigrette Garzette n'est plus menacée par les chasseurs, les pisciculteurs et les élégantes, elle l'est à nouveau par ceux qui s'occupent d'aménagement du territoire, d'extension des zones agricoles ou industrielles, de développement du réseau routier.

La protection de l'Aigrette et de la plupart des oiseaux d'eau est d'intérêt écologique, l'ordre de préoccupation qui est proprement essentiel à l'homme, en tant que vivant parmi d'autres êtres vivants.

Lorsqu'en effet les spécialistes parlent de protéger le biotope, le public doit comprendre qu'il s'agit tout simplement de sauvegarder l'équilibre du milieu vital, commun à toutes les formes de la vie.

